

# Crédit-cadre 2013-2017 de Fr. 365'000.- pour le renouvellement et la construction de nouvelles places de jeux

## PREAMBULE

L'état des places de jeux de la Ville de Delémont préoccupe depuis de nombreuses années population et élus communaux. Plusieurs interventions et interpellations à ce sujet ont déjà été transmises au Conseil communal : question écrite n° 2.20/11 - "Aménagement des Jardins du Château", postulat n° 4.06/10 - "Places de jeux : combler les lacunes", motion n° 5.11/10 - "Aménagement des Jardins du Château" et plus récemment motion n° 5.09/13 - "Des places de jeux dignes de ce nom sans attendre". Force est de constater que les places de jeux de la Ville de Delémont ne sont plus réellement en adéquation avec la demande de la population. Dans certains quartiers, celles-ci sont trop petites ou peu exploitées, vétustes ou inadaptées.

Face à une telle situation, le Conseil communal a décidé de mettre en œuvre une planification des places de jeux afin de les améliorer. Les études relatives au Plan directeur des places de jeux ont ainsi débuté en février 2012. Ce document de planification permet de donner un fil rouge au réaménagement des places de jeux de la ville en mettant ces espaces en réseau et en procédant à des améliorations cohérentes dans une vision à long terme. Le Plan directeur des places de jeux donne une base de travail suffisamment conséquente pour permettre de procéder à des choix logiques et réfléchis d'aménagements, en cohérence avec les souhaits exprimés par les utilisateurs.

## **1. PLAN DIRECTEUR DES PLACES DE JEUX**

### **1.1 Etude**

L'étude de base sur les places de jeux delémontaines consistait en la réalisation d'un diagnostic complet de celles-ci, comprenant trois phases :

1. analyse des **caractéristiques techniques** des places de jeux (nombre et état des jeux et des aménagements, ensoleillement, accessibilité, etc.) ;
2. analyse **démographique** des différents quartiers de la ville (part d'enfants par quartier, âge, évolution démographique des quartiers, etc.) ;
3. analyse des **usages**. Pour ce faire, des questionnaires ont été transmis à tous les enfants et écoliers fréquentant les crèches, UAPE et écoles obligatoires de la ville. Les questions posées visaient à connaître leurs habitudes de fréquentation et d'utilisation des places de jeux. L'envoi du questionnaire a été complété par une observation sur le terrain des comportements des usagers sur les places de jeux.

Ces trois étapes ont permis d'avoir une base de données détaillée pour passer à la planification des places de jeux.

### **1.2 Planification**

#### Analyse

Les données obtenues suite à ce diagnostic ont permis de réaliser l'analyse et l'évaluation des places de jeux. Il en a résulté une liste d'actions à mener sur les places de jeux de la ville : *statu quo* (mise aux normes et remplacement de jeux), *modification* (amélioration des aménagements proposés), *réhabilitation* (nouvelles vocations aux places de jeux qui ne sont plus utiles dans le réseau - voir paragraphe suivant), *planifiées/à créer*, introduction de places *privées dans le réseau* (places de jeux déjà utilisées de manière "publique"). Un plan présentant le statut des places de jeux se trouve à l'annexe 1. A noter ici que la différence a été faite entre les places de jeux principales (rayonnement important à l'échelle de la ville et des quartiers) et secondaires (rayonnement moins important).

#### Réseau des places de jeux

Pour réaliser la mise en réseau des places de jeux, seules les places de jeux publiques ont été prises en compte. Les places de jeux scolaires, qui garderont un caractère "privatif", n'ont pas été intégrées. Il a été admis que la distance à la place de jeux publique la plus proche soit inférieure à 300 m pour chaque habitant.

Le plan ci-dessous présente ce réseau. Le rayon des places de jeux principales apparaît en gris foncé, tandis que celui des places de jeux secondaires est en gris clair.



### 1.3 Groupe d'accompagnement du plan directeur des places de jeux

Afin de suivre les étapes de planification du Plan directeur des places de jeux, un groupe d'accompagnement a été mis sur pied, dans le cadre d'une démarche participative. Celui-ci était composé des chefs de service ASJL et UETP, de représentants de la Maison de l'Enfance, des écoles primaires, de l'Association des parents d'élèves, de l'Association des parents de la Maison de l'enfance, du Conseil delémontain des jeunes, de la Commission d'école, de la Commission de l'urbanisme et de l'environnement, de la Commission de la jeunesse ainsi que d'un représentant de l'Espace-Jeunes. Entre août 2012 et mai 2013, ce groupe d'accompagnement s'est réuni à trois reprises et a préavisé, modifié et amendé les documents présentés par le Service UETP : rapport sur les places de jeu, réseau des places de jeux, méthodologie pour les démarches participatives. Le groupe d'accompagnement dans sa composition actuelle sera dissous, pour laisser la place à des groupes de travail spécifiques à chaque place de jeux.

### 1.4 Réalisation

La réalisation des places de jeux prévues dans le Plan directeur se fera notamment par la mise sur pied de démarches participatives, dont la première vient de se réaliser pour les Jardins du Château. La pertinence de la réalisation de ce type de processus tient notamment au fait que les usagers de ces espaces, qui participeront à leur conception, auront plus de facilité à se les approprier et à les apprécier à leur juste valeur. Par ailleurs, les enfants sont les premiers utilisateurs des places de jeux, ce sont eux qui les font vivre. Il est donc nécessaire de les impliquer dans les choix d'aménagement, afin de créer des places qui leur correspondent et qu'ils respecteront.

Trois méthodologies différentes ont été imaginées, une par type de places de jeux : places de jeux de crèches/écoles, places de jeux publiques principales et places de jeux publiques secondaires. Toutes incluent les usagers des places de jeux, les habitants des quartiers, le Service UETP ainsi que des groupes de travail et se dérouleront selon le même schéma. Le document de présentation de ces démarches se trouve en annexe 2.

### 1.5 Entretien et sécurité

L'entretien des places de jeux de la ville, publiques ou scolaires, est assuré par la Voirie.

Au niveau de la sécurité, un contrôle est effectué 1 à 2 fois par année par un préposé bpa (Bureau de prévention des accidents) de la Commune.

## **2. RENOUELEMENT ET CONSTRUCTION DE NOUVELLES PLACES DE JEUX - DEMANDE DE CREDIT-CADRE POUR LA LEGISLATURE 2013-2017**

Etant donné le nombre de places de jeux nécessitant de petites modifications, celles nécessitant un réaménagement complet et celles devant être créées, le Conseil communal présente un crédit de Fr. 365'000.- pour la législature 2013-2017. Ce crédit prend en compte les places de jeux publiques, scolaires, de même que celles des crèches. Certaines de ces places de jeux feront l'objet d'une demande de crédit spécial ultérieurement.

Le montant prévu pour les places de jeux publiques a été divisé en 3 catégories :

- places de jeux principales I, de type Pré-Guillaume :	Fr. 90'000.-
- places de jeux principales II, de type Traversins :	Fr. 40'000.-
- places de jeux secondaires, de type Moissons :	Fr. 15'000.-

A titre d'exemple, la Commune de Courroux travaille sur un projet de réparation des places de jeux du Centre sportif devisé à Fr. 120'000.-. La Commune de Bassecourt a voté un crédit de Fr. 380'000.- pour le réaménagement des places de jeux des écoles primaires. Enfin, Soyhières a voté un crédit de Fr. 75'000.- pour le réaménagement de la place de jeux de l'école.

Le montant prévu pour les places scolaires et de crèche a été estimé en fonction des valeurs à neuf des places de jeux actuelles. Le détail par législature et par place de jeux se trouve à l'annexe 3.

En résumé, la demande de crédit se décompose de la manière suivante :

### **Législature 2013-2017**

Places publiques	Fr. 285'000.-*
Places scolaires, crèches	Fr. 30'000.-
Etudes/suivi (~15%)	Fr. 50'000.-
<b>Demande de crédit 2013-2017</b>	<b>Fr. 365'000.-</b>

*\*dont Fr. 90'000.- pour la place de jeux du Château (équipements de jeux uniquement)*

A noter qu'une planification pour l'ensemble des places de jeux a été établie, et que celle-ci nécessitera probablement un second crédit lors de la prochaine législature. Enfin, des adaptations de la planification pourront être effectuées en fonction des opportunités de réalisations et des projets en cours.

## **3. FINANCEMENT**

Ce crédit de Fr. 365'000.- sera couvert par voie d'emprunt dont la charge financière maximale s'élèvera annuellement à Fr. 47'450.- (intérêts 3 % et amortissement 10 %). La durée d'amortissement correspond à la durée de vie admise d'une place de jeux, qui est d'environ 10 ans. Des demandes de subventions ont été faites auprès de différentes instances (Loterie romande, p.ex.), ce qui permettra, en cas de réponse positive, de diminuer la charge communale.

## **4. ADAPTATION DU BUDGET ANNUEL DE FONCTIONNEMENT**

Les modifications et créations de nouvelles places de jeux auront inévitablement comme conséquence une augmentation de leur coût d'entretien. De manière générale, il est entendu que le coût d'entretien d'une place de jeux représente environ le 5 % de la valeur à neuf. Ainsi, à l'heure actuelle, la valeur à neuf des places de jeux communales étant de Fr. 382'500.-, le coût d'entretien devrait être d'environ Fr. 20'000.-. Dans les faits, le montant porté au budget pour l'entretien et le remplacement des places de jeux n'est que de Fr. 10'000.-. Le Conseil communal souhaite ainsi procéder à une adaptation du budget de fonctionnement en lien avec le montant des nouvelles places de jeux.

## **5. REALISATION DES PREMIERES PLACES DE JEUX PUBLIQUES**

La réalisation de la première place de jeux publique, prévue début 2014, est celle des Jardins du Château, dont la démarche participative vient de se terminer. Le processus est suivi et encadré par

les services UETP et ASJL, de même que par un groupe de travail spécifique à cette place de jeux, composé d'enseignant-e-s, d'éducateur-trice-s, de représentants de l'Association Vieille Ville, de la SED, de Patrimoine Suisse, de l'Association des parents d'élèves et de représentants de la Commission de l'urbanisme et de l'environnement.

**6. PREAVIS DES AUTORITES**

La Commission de l'urbanisme et de l'environnement, la Commission des travaux publics et la Commission des finances ont préavisé favorablement cet objet.

Le Conseil communal demande au Conseil de Ville de bien vouloir voter l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 11 novembre 2013

**ANNEXE 1 : PLAN DES ACTIONS A MENER SUR LES PLACES DE JEUX**

**VILLE DE DELEMONT**  
 Service Urbanisme, Développement Durable et Patrimoine  
 11 rue de la République  
 54100 DELEMONT

**Révisé par** : **Urbanisme**

**Échelle** : 1:5000

**Date** : 11/03/2015

**Fichier** : 04\_10\_000

**Actions à mener sur les places de jeux**

Document d'information et de concertation des citoyens

**LEGENDE**

- Statut quo
- Modification
- Réhabilitation
- Planifiée / à créer
- Phylaxe dans le réseau
- Places de jeux publiques
- △ Places de jeux école ou crèche

N°	INDICATEUR LOCAL
1	Secteur
2	Quartier
3	Voie
4	Subsecteur
5	INSEE
6	Quartier
7	Quartier
8	INSEE
9	INSEE
10	INSEE
11	INSEE
12	INSEE
13	INSEE
14	INSEE
15	INSEE
16	INSEE
17	INSEE
18	INSEE
19	INSEE
20	INSEE
21	INSEE



**ANNEXE 2 : METHODOLOGIE POUR LES DEMARCHES PARTICIPATIVES**

<b>Exécution</b>	<b>Participation</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption par le Conseil communal</li> <li>• Retour aux participants</li> <li>• Construction (UETP)</li> <li>• Inauguration (UETP + groupe d'accompagnement + Conseil communal + participants)</li> </ul>	<p><b>Ecoles / Crèches</b></p> <p>Phase 1 – Préparation groupe accompagnement et délégués enseignants concernés</p> <p>Phase 2 – Conseils de classe ou dessins des élèves lors des cours d'IEGS p.ex.</p> <p>Phase 3a – Evaluation par les enseignants</p> <p>Phase 3b - Synthèse et projet (UETP)</p> <p>Phase 4 – Restitution au groupe d'accompagnement et délégués enseignants concernés</p> <p>Phase 5 – Adaptation projet (UETP)</p>	<p><b>Publiques principales, événement. secondaires</b></p> <p>Phase 1 – Préparation groupe accompagnement et animateur socio-culturel (ASIL)</p> <p>Phase 2a – Post-it</p> <p>Phase 2b – Dessins</p> <p>Phase 3 – Synthèse et projet (UETP)</p> <p>Phase 4 – Restitution au groupe d'accompagnement et animateur socio-culturel (ASIL)</p> <p>Phase 5 – Adaptation projet (UETP)</p>		
		<p><b>Publiques secondaires</b></p> <p>Phase 1 – Développement du projet (UETP)</p> <p>Phase 2 – Discussion du projet (groupe d'acc.)</p> <p>Phase 3 – Adaptation du projet et présentation au CC</p> <p>Phase 4 – Information publique</p>		
			<p><b>Publiques secondaires</b></p> <p>Phase 1 – Développement du projet (UETP)</p> <p>Phase 2 – Discussion du projet (groupe d'acc.)</p> <p>Phase 3 – Adaptation du projet et présentation au CC</p> <p>Phase 4 – Information publique</p>	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction (UETP)</li> <li>• Inauguration UETP + groupe d'accompagnement + Conseil communal + participants)</li> </ul>	<p><b>Publiques secondaires</b></p> <p>Phase 1 – Développement du projet (UETP)</p> <p>Phase 2 – Discussion du projet (groupe d'acc.)</p> <p>Phase 3 – Adaptation du projet et présentation au CC</p> <p>Phase 4 – Information publique</p>	<p><b>Publiques secondaires</b></p> <p>Phase 1 – Développement du projet (UETP)</p> <p>Phase 2 – Discussion du projet (groupe d'acc.)</p> <p>Phase 3 – Adaptation du projet et présentation au CC</p> <p>Phase 4 – Information publique</p>
				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction (UETP)</li> <li>• Inauguration UETP + groupe d'accompagnement + Conseil communal + participants)</li> </ul>

**ANNEXE 3 : DETAIL DE LA PLANIFICATION**

<b>Législature 2013-2017</b>			
	<b>Publiques</b>	<b>Scolaires</b>	<b>Crèches</b>
Château	90'000	X	X
Marronniers	40'000		
Righi	40'000		
Traversins	40'000		
Sources	15'000		
Meret-Oppenheim	15'000		
Sud des voies	15'000		
Rte de Courroux	15'000		
St-Germain	15'000		
Traversins (partie scolaire)		15'000	
Moissons		5'000	
Carrières		5'000	
24 Septembre		5'000	X
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>315'000</b>	
Suivi / études +15%		50'000	
<b>TOTAL 2013-2017</b>		<b>365'000</b>	

<b>Législature 2018-2022</b>			
	<b>Publiques</b>	<b>Scolaires</b>	<b>Crèches</b>
Pré-Guillaume	90'000		
Boulaines	40'000		
Temple	40'000		
Entre-les-Etangs	15'000		
Schäublin	15'000		
Neuf Cul	15'000		
Pervenches	15'000		
Ecoquartier	15'000		
Moissons	15'000		
Rue de la Promenade	15'000		
Temple		10'000	
Crèche/UAPE			30'000
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>315'000</b>	
Suivi / études +15%		50'000	
<b>TOTAL 2018-2022</b>		<b>365'000</b>	

## ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

---

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
  - le rapport du Conseil communal du 11 novembre 2013 ;
  - les dispositions de l'article 29, al. 18 et 22 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
  - le préavis favorable de la Commission de l'urbanisme et de l'environnement, de la Commission des travaux publics et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal ;

### **arrête**

1. Le crédit-cadre 2013-2017 de Fr. 365'000.- pour le renouvellement et la construction de nouvelles places de jeux est accepté.
2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La chancelière :

Anne Froidevaux

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 25 novembre 2013